



Projet éolien des Vastres

Forum participatif n°3 – Compte-rendu

Ancienne Salle de la Cure des Vastres

Jeudi 3 novembre 2022 de 17h à 20h

Sommaire

1. Introduction	3
2. Les participants	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges.....	5
4. Les prochaines étapes	22
5. Contacts	23

1. Introduction

Dans le cadre du développement du projet éolien des Vastres, les développeurs BayWa r.e. et Quénéa sont accompagnés par Demopolis Concertation dans leur démarche de concertation. Les études d'impact ayant été menées cet été et la trame d'implantation prévisionnelle étant établie, le projet devrait être déposé en préfecture à la fin de l'année 2022, et ainsi entrer dans sa phase d'instruction. C'est dans ce contexte que s'est tenu le troisième forum d'information.

Les objectifs de ce forum étaient les suivants :

- Présentation du projet final aux habitants
- Présentation de l'avancée du groupe de travail sur les mesures d'accompagnement aux habitants
 - o La proposition de conseil en rénovation énergétique par Coheco et l'invitation à la balade énergétique du 30 novembre
 - o La découverte du projet de Land art et l'invitation à l'atelier de travail du 30 novembre
- Répondre aux interrogations des habitants
- Présentation des prochains rendez-vous de la concertation

Vous trouverez ci-après les différents supports d'information présentés, ainsi que la synthèse des échanges, structurée par thématiques, retranscrivant les remarques et questions émises par les participants, ainsi que les réponses apportées par les développeurs BayWa r.e. et Quénéa.

2. Les participants

La session de ce forum d'information a rassemblé 18 participants. Les équipes de BayWa r.e et de Demopolis Concertation, ainsi que les intervenants locaux de l'entreprise Coheco et de l'association Le Chant des rivières étaient présents afin de répondre au mieux aux questions des riverains.

Les intervenants locaux :

- FANGET Yohann, Coheco
- LETANG Christophe, Coheco
- CHAPPAT Philippe, Le Chant des rivières
- MARCHADO Philippe, Le Chant des rivières

L'équipe des développeurs :

- ALVAREZ Kilian, Chef de projet éolien BayWa r.e.

DEMOPOLIS CONCERTATION :

- DURAND Salomé, Consultante
- JANIN Maël, Consultant
- VIALLE Charline, Cheffe de projets

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Les participants au forum d'information ont eu l'occasion de s'informer sur le projet final, les prochains événements de concertation, le travail collectif effectué sur les mesures d'accompagnement et le financement participatif. Au cours des différents échanges, l'ensemble des questions ont été relevées.

L'ensemble des supports présentés sont consultables sur la plateforme participative du projet (www.projeteolien-lesvastres.fr) et sont également présentés ci-dessous.

Les participants ont eu l'occasion de découvrir **9 affiches** autour du projet :

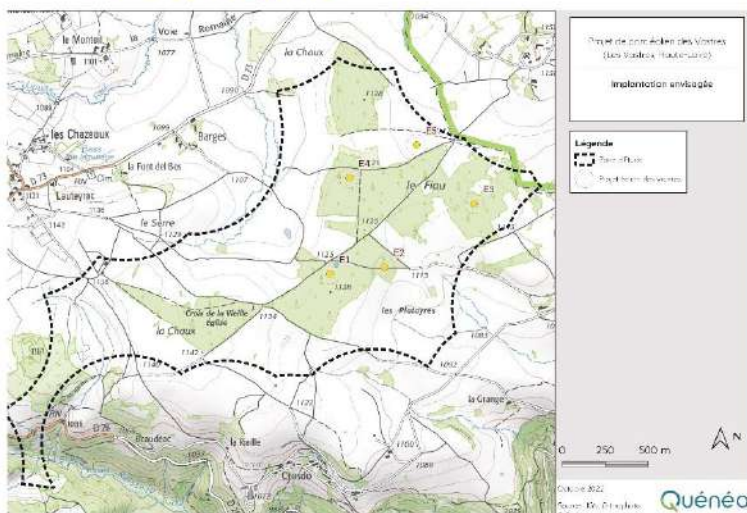
1. Une affiche sur le projet final
2. Une affiche sur l'étude paysagère
3. Une affiche sur l'étude des vents et l'étude acoustique
4. Une affiche sur l'étude environnementale
5. Une affiche sur les événements de concertation de juin à décembre 2022
6. Une affiche sur le résultat du travail collectif mené sur les mesures d'accompagnement
7. Une affiche sur le financement participatif et l'actionnariat citoyen
8. Une affiche sur les retombées financières pour le territoire
9. Une affiche sur l'audit énergétique

Chaque participant était libre de découvrir les informations à son rythme. Ils ont eu l'occasion d'échanger, de poser toutes leurs questions à Kilian ALVAREZ, chef de projet éolien chez BayWa r.e, et aux intervenants locaux Christophe LETANG et Yohann FANGET de Coheco et Philippe CHAPPAT et Philippe MARCHADO de l'association Le chant des rivières.

3.1 Présentation du projet final



CARTE D'IMPLANTATION THÉORIQUE



CHIFFRES CLÉS DU PROJET

-  **5** éoliennes
-  **150 m** de hauteur en bout de pale
-  **700m** de distance moyenne des habitations
-  **21 MW** de puissance totale du parc éolien, soit l'équivalent de la consommation d'énergie de 14 500 foyers

Pourquoi ce choix d'implantation ? De nombreuses contraintes (aéronautiques, réglementaires, etc.) déterminent l'implantation des éoliennes et sont notamment identifiées par les études d'impact. Nous vous invitons à prendre connaissance des affiches dédiées à ces études !

CALENDRIER DU PROJET



POUR PLUS D'INFORMATION
PROJETEOLIEN-LESVASTRES.FR

Les questions posées autour de cette thématique étaient les suivantes :

Question d'un participant : « Comment définissez-vous l'implantation des éoliennes ? »

Réponse des développeurs : La zone d'étude est appelée ZIP (Zone d'Implantation Potentielle). Elle est issue d'un travail cartographique en amont des premières prises de contact sur le terrain, de manière à s'assurer au préalable qu'un projet est théoriquement envisageable.

La ZIP est définie sur la prise en compte des premières contraintes suivantes :

- Un éloignement aux habitations et zones à usage d'habitation de 500 mètres ;
- Un éloignement de 500 mètres aux périmètres de protection en lien avec le patrimoine (Monuments Historiques par exemple) ;
- L'absence de zonages réglementaires au titre de l'environnement (Natura 2000 par exemple) ;
- L'absence de servitudes radioélectriques d'ordre civil ou militaire ;
- Une ressource suffisante en vent, basée généralement à ce stade sur les atlas météo publics.

Cela ne présume bien entendu en rien d'éventuelles autres contraintes qui pourront être identifiées lors des études de faisabilité technique et autres expertises de terrain.

Question d'un participant : « A quelle distance des habitations les éoliennes sont-elles implantées ? »

Réponse des développeurs : La distance minimale imposées par la loi entre les éoliennes et les habitations est de 500 m. Cette distance a été fixée par le gouvernement dans la loi Grenelle II prenant en considération les émissions acoustiques et l'environnement paysager.

Cette réglementation est une spécificité française puisque, par exemple, en Espagne, en Suède ou encore en Irlande, il n'existe aucune loi encadrant la distanciation minimale des éoliennes aux habitations, mais uniquement des recommandations. Au Royaume-Uni, il n'existe même aucune limite légale. En ce qui concerne l'Allemagne, la politique fédérale attribue à chaque Länder la compétence de définir sa propre réglementation en termes de distances entre les éoliennes et les habitations.

En ce qui concerne le projet éolien des Vastres, les habitations se situent en moyenne à une distance de 700 mètres du projet.

Question d'un participant : « Quelle est la distance entre le hameau des Barges et les éoliennes situées au niveau de la croix de la vieille église ? »

Réponse des développeurs : L'éolienne, située à la La Croix de la Vieille église, est à environ 800m de l'habitation la plus proche des Barges.

Question d'un participant : « Quelle est la hauteur des éoliennes de ce projet en comparaison avec celles de St Agrève ? »

Réponse des développeurs : Les éoliennes du projet des Vastres mesureront 150 m en bout de pale, les éoliennes de Saint Agrève mesurent 120 m de haut en bout de pale.

Question d'un participant : « Quelle est la différence entre le premier projet et le projet actuel ? »

Réponse des développeurs : La zone d'implantation potentielle se divisait initialement en deux zones distinctes, au regard d'une contrainte aéronautique de l'armée. À la suite d'une levée de cette contrainte en 2019, les études ont été relancées afin de proposer une zone d'implantation potentielle continue et d'un seul tenant.

Question d'un participant : « Comment avez-vous déterminé le nombre de 5 éoliennes ? »

Réponse des développeurs : Le nombre de machines pouvant être implantées dépend directement de la zone d'étude du projet. La zone d'étude du projet est une zone que nous qualifions à priori de zone libre de toutes contraintes. Cela signifie que pour la définir, nous avons superposé les différentes contraintes territoriales connues à l'échelle de vos communes et identifié les zones disponibles, à savoir les zones non entravées par ces contraintes. C'est notamment sur cette zone libre de toutes contraintes que sont menées les études telles que les études acoustiques, environnementales, paysagères et de vent, permettant d'identifier les enjeux propres au territoire. Nous adaptons le développement de notre projet et donc le nombre de machines à implanter en fonction de l'espace disponible et utilisable au sein de cette zone d'étude.

Question d'un participant : « Comment l'électricité est-elle transmise sur le réseau ? »

Réponse des développeurs : L'électricité produite est injectée sur le réseau « électrique à partir du poste de livraison, lequel marque la limite entre le parc éolien et le réseau public d'électricité. En sortie du poste de livraison, c'est le poste source de distribution qui permettra d'élever la tension et le réseau de distribution qui permettra de transporter l'électricité via les lignes haute tension. L'électricité choisira le chemin le plus court entre l'endroit où elle est injectée sur le réseau et l'endroit où elle est utilisée. Ainsi l'électricité consommée sur le territoire est généralement celle produite localement. Selon le principe du système solidaire, un équilibre est assuré par RTE et Enedis pour permettre à chacun de pouvoir bénéficier d'électricité à tout moment, même si aucune source d'électricité n'existe à proximité.

Question d'un participant : « Sur quels types de parcelles sont les éoliennes ? »

Réponse des développeurs : Le projet sera implanté sur des parcelles communales et privées. Nous avons optimisé l'implantation afin de maximiser la pose sur des parcelles communales, dans une logique d'optimisation des retombées économiques communales.

Question d'un participant : « Pour quelle raison ce projet a-t-il été jugé par la Cour administrative ? »

Réponse des développeurs : Le projet avait été rejeté par la préfecture en 2018 mais la Cour administrative d'appel de Lyon, après le recours déposé par le promoteur, a finalement enjoint la préfecture de Haute-Loire à délivrer une autorisation d'exploitation pour le parc.

3.2 Présentation des études

Le projet éolien des Vastres

L'étude paysagère

LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- Déterminer les enjeux paysagers et patrimoniaux autour du projet, dans son aire immédiate, rapprochée et éloignée
- Donner à voir le projet dans son environnement

LA MÉTHODOLOGIE

Étude réalisée par le bureau d'études Terrevive en 4 étapes :



LES POINTS DE VUE DES PHOTOMONTAGES

Une quarantaine de points de prises de vue ont été intégrés dans l'étude, dont 10 issus des propositions des participants à la démarche de concertation.



Photomontage réalisé depuis La Charrière sur Lignon (Ardèche 07160)



Photomontage réalisé depuis Le Mont Hérens



Photomontage réalisé depuis Bess (Lozère)



Photomontage réalisé depuis Fay sur Lignon (Ardèche 07160)



Photomontage réalisé depuis Fay sur Lignon (Ardèche 07160)



Photomontage réalisé depuis Huguens (Ardèche 07160)



Photomontage réalisé depuis Les Vastres (Ardèche 07160)



Photomontage réalisé depuis Les Vastres (Ardèche 07160)



Photomontage réalisé depuis Les Vastres (Ardèche 07160)



Photomontage réalisé depuis Les Vastres (Ardèche 07160)

Le projet éolien des Vastres

Les résultats des études d'impacts



ETUDE DES VENTS

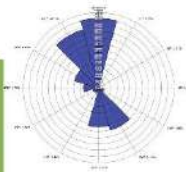
La méthodologie

Un mât de mesure de 100m a été installé sur la commune, il mesure :

- La vitesse du vent : grâce à des anémomètres situés à 100m et 60m
- La direction du vent : grâce à la girouette située sur ce mât
- L'activité des chauves-souris : grâce à des micros positionnés sur le mât

Les premiers résultats

- Un vent moyen de 7,4 m/s (excellent)
- Une direction des vents nord-sud (vents principaux)



ETUDE ACOUSTIQUE

La méthodologie

Des sonomètres sont installés au niveau des habitations les plus proches de la zone d'étude.

ETAPE 1

Réalisation des mesures sur site, intégrant le bruit du parc existant [Ambiant actuel]

ETAPE 2

Calcul du bruit résiduel (sans aucun parc éolien) [Résiduel]

ETAPE 3

Calcul du bruit ambiant cumulé des deux parcs éoliens [Ambiant prévisionnel]

ETAPE 4

Calcul des émergences acoustiques pour un respect de la réglementation sonore (5dB le jour et 3dB la nuit)

ETAPE 5

Optimisation du parc éolien (bridages éventuels)

La carte de pose des sonomètres



Les résultats de l'étude acoustique

- Actuellement, par temps de vent faible voire inexistant, le bruit ambiant est aux environs de 30 dB.
- Lorsque le vent est faible, la commune est assez silencieuse, les éoliennes le seront donc d'autant car elles tourneront mécaniquement plus lentement.
- Par temps de vent fort, le bruit ambiant est supérieur à 40 dB.

Bon à savoir !

- La réglementation acoustique française est la plus stricte d'Europe en matière d'éolien.
- Le bruit d'une éolienne à 500m est de 35 dB (décibels). A titre de comparaison un réfrigérateur émet un bruit de 35 dB et une conversation à voix basse émet un bruit d'environ 20 dB.
- Lorsque le parc éolien est construit, des contrôles sont réalisés pour s'assurer que le parc respecte bien la réglementation. Les émergences (différence entre le bruit du parc et le bruit actuel) sont limitées à 5 dB le jour et 3 dB la nuit.
- En cas de mesures non réglementaires, un système de bridage supplémentaire doit être mis en place.

Le projet éolien des Vastres

Les résultats des études d'impacts



ETUDE ENVIRONNEMENTALE

La méthodologie

Cette étude se réalise sur un cycle écologique complet (1 an). Elle permet de recenser les habitats naturels ainsi que la faune et la flore du territoire, afin de vérifier que l'implantation du projet éolien est compatible avec le milieu naturel et de limiter l'impact du parc sur celui-ci.

ETAPE 1

Réalisation d'un pré-diagnostic environnemental

ETAPE 2

Détermination des protocoles adaptés en fonction des enjeux prévisionnels

ETAPE 3

Réalisation des études de terrain sur la flore, les habitats, les zones humides, l'herpétologie, l'avifaune, les chiroptères, les mammifères et l'entomofaune

ETAPE 4

Présentation et interprétation des résultats

ETAPE 5

Elaboration du projet et choix de la meilleure variante

ETAPE 6

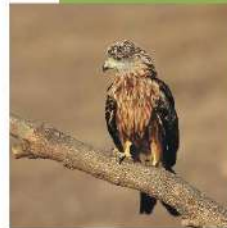
Définition des impacts et des mesures visant à les éviter, les réduire ou les compenser

Le calendrier

L'étude naturaliste a été réalisée en 2020-2021 et les études complémentaires sont en cours jusqu'à l'été 2022.

Les premiers résultats

- La ZIP comporte un enjeu modéré pour les espèces : zone de transit pour l'avifaune.
- 2 enjeux sur la zone pour le milan royal et la grande noctule (présence en phase de transit).
- Lancement d'études complémentaires sur 1 an.



Milan royal



La Grande Noctule
(espèce de chiroptères)

Pour adapter le projet éolien au mieux et le plus tôt possible, l'analyse des impacts potentiels permet, suivant la doctrine «Éviter-Réduire-Compenser» (ERC), de définir les mesures de nature à :

- 1 **Éviter les impacts** : choix du site, localisation précise des éoliennes, des zones de travaux, périodes des travaux (hors des périodes de nidification, par exemple)
- 2 **Réduire les impacts** : diminuer l'espace occupé dans des milieux naturels, positionner les éoliennes pour éviter de faire obstacle aux déplacements des espèces, reconnecter des réseaux de haies...
- 3 **Compenser les impacts** dans le cas où les mesures d'évitement et de réduction des impacts ne seraient pas suffisantes : des mesures de compensation peuvent consister à créer ou restaurer des milieux d'intérêt écologique.

Les questions posées autour de cette thématique étaient les suivantes :

Question d'un participant : « Concernant les études sur la nidification, vous dites qu'il n'y a pas d'impact, comment l'avez-vous démontré ? »

Réponse des développeurs : L'étude écologique permet d'étudier, sur au moins un cycle biologique complet, les impacts potentiels d'un parc éolien sur la faune et la flore environnante. Son objectif est d'étudier la zone d'implantation et les potentielles contraintes environnementales. Cette appréciation est réalisée par un bureau d'étude indépendant et spécialisé. A la fin du processus, le bureau d'études émet alors des préconisations dans le but d'Eviter, Réduire ou Compenser les potentiels impacts (mesures ERC). En fonction de ces préconisations, nous nous chargeons d'appliquer la règle ERC adéquate.

Question d'un participant : « Quels sont les impacts sur les espèces animales et plus précisément sur le milan royal et la grande noctule ? »

Réponse des développeurs : Les études d'impacts et complémentaires sont en cours pour identifier l'impact précis éventuel sur ces deux espèces.

Question d'un participant : « Existe-t-il un risque que l'éolienne s'envole ? »

Réponse des développeurs : Des études de danger sont réalisées au même titre que les études acoustiques, écologiques, paysagères, et patrimoniales. En cas de vent fort, les éoliennes sont mises à l'arrêt par un système de bridage. Brider une éolienne consiste à réduire sa puissance en réduisant la vitesse de rotation du rotor ou bien en arrêtant complètement la machine. Ce bridage est automatisé et peut-être paramétré selon la vitesse et la direction de vent, la température, la pluviométrie ou encore la visibilité, et selon une plage annuelle et des horaires précis.

3.3 Présentation de la démarche de concertation



CALENDRIER



Participer à la balade énergétique c'est la possibilité...

- ... d'en savoir plus sur la sobriété énergétique,
- ... d'évaluer l'isolation de nos habitations,
- ... d'identifier les pertes thermiques des maisons,
- ... de trouver des solutions pour réduire les pertes thermiques.

Le groupe de travail n°5 vous permettra de...

- ... finaliser le travail sur les mesures d'accompagnement avant le dépôt du projet,
- ... avancer les réflexions sur le projet de land art
- >> BayWa r.e., Quénéa et Le Chant des Rivières présenteront les actions à mener pour ce type de projet
- ... avancer sur la campagne de rénovation énergétique.

UNE PLATEFORME PARTICIPATIVE POUR

- Suivre les actualités du projet
- S'informer en continu sur l'éolien et le projet
- Participer au projet en ligne



projeleolien-lesvastres.fr

Les questions posées autour de cette thématique étaient les suivantes :

Question d'un participant : « Qui est Demopolis Concertation ? »

Réponse des développeurs : Demopolis Concertation est une agence indépendante spécialisée en concertation. Elle accompagne la mise en œuvre de projets et mise sur la co-construction avec l'ensemble des parties prenantes pour aboutir à des projets vertueux au niveau local. Nous avons choisi d'être appuyé, dans notre démarche de concertation par Demopolis Concertation car nous considérons qu'en tant que tierce partie, cette agence permettra l'émergence d'un projet désirable pour tous.

3.4 Présentation du travail collectif mené sur les mesures d'accompagnement



Le projet éolien des Vastres

Les résultats du travail collectif sur les mesures d'accompagnement

Depuis décembre 2021, des habitants des Vastres et des communes limitrophes travaillent autour de la mise en place des mesures d'accompagnement. Découvrez les résultats des mesures retenues !

EFFICACITE ENERGETIQUE

Diagnostic énergétique

Financer les diagnostics énergétiques des maisons des particuliers volontaires afin d'évaluer par la suite les travaux qui seraient à réaliser pour effectuer une rénovation énergétique efficace.

Coût : 2000 € / maison

CADRE DE VIE

Ligne électrique

Enterrement certaines portions de lignes électriques dans la commune des Vastres ou dans un périmètre à définir autour du parc éolien.

Coût : 300 € /m linéaire

ENERGIE RENOUVELABLE

Groupeement d'achats

Organiser des groupements d'achats pour le photovoltaïque sur les maisons individuelles.



Intéressé ? Faites-vous recenser en remplissant ce formulaire

POUR PLUS D'INFORMATION
PROJETEOLIEN-LESVASTRES.FR

EN SAVOIR PLUS SUR LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Elles visent à accompagner l'insertion du projet dans le territoire considéré. Elles apportent un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité et de sensibilisation du public à la protection de l'environnement.

Ces mesures doivent être définies en concertation avec le territoire.

TARIF ELECTRICITE

Tarif préférentiel

Proposer un tarif préférentiel d'électricité pour les habitants des Vastres et riverains du parc éolien.

Etat d'avancement : mesure en suspens à date (en discussion à l'Assemblée Nationale pour étudier une baisse de la facture applicable à tous les citoyens riverains d'un parc).

CULTURE

Land art

Créer un projet de land art à 500 m des éoliennes.

Les réflexions sur le projet se poursuivront lors du prochain groupe de travail !

RETOUR D'EXPERIENCE

Excursion

Organiser une excursion sur un territoire proche qui a connu l'implantation d'un parc éolien pour avoir les retours des habitants.

Les réflexions sur le sujet à poursuivre lors du prochain groupe de travail

Les questions posées autour de cette thématique étaient les suivantes :

Question d'un participant : « Qu'en est-il du projet de parc photovoltaïque ? »

Réponse des développeurs : Un parc photovoltaïque est à l'étude sur la commune par un autre développeur. Il se situerait à côté de la base ULM, des études sont en cours pour définir la faisabilité de ce projet.

Question d'un participant : « Qu'est-ce que le land art ? »

Réponse de l'association Le chant des rivières : Faire de la nature une œuvre d'art : c'est l'objectif du land art. Le Land Art est une tendance de l'art contemporain. Le plus souvent, les œuvres sont à l'extérieur, exposées aux éléments, et soumises à l'érosion naturelle ; ainsi, certaines œuvres ont disparu et il ne reste que leur souvenir photographique et des vidéos.

Question d'un participant : « Où en est le projet de land art ? »

Réponse des développeurs : Le projet de Land art est en cours de développement, et est discuté dans le cadre du groupe de travail. Le prochain groupe de travail se réunira le 30 novembre prochain et nous pourrons avancer sur ce sujet et définir avec vous ses contours.

3.5 Présentation du financement participatif et de l'actionnariat citoyen



LE FINANCEMENT PARTICIPATIF :

RETOUR SUR LA CAMPAGNE !

-  Ouverture de la campagne : 11 avril 2022
-  Nombre de prêteurs : 63
-  Objectif : 50 000 € rapidement atteint et replafonné à 70 000 €
-  Montant total : 70 000 € collectés
-  Montant moyen investi : 1 147,54 € (de 50 à 4 000 €)

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTEURS



L'ACTIONNARIAT CITOYEN

QU'EST-CE QUE L'ACTIONNARIAT ?

C'est l'ouverture du capital de la société du parc éolien aux citoyens.

A QUI EST-IL DESTINÉ ?

A tous les citoyens qui souhaitent s'investir au sein de la société citoyenne.

COMMENT EST-IL MIS EN PLACE ?

- Le regroupement de citoyens volontaires monte une société citoyenne d'investissement ou bien s'appuie sur une structure déjà existante localement.
- Non engageant, appartenir à la société de projet c'est aussi avoir la possibilité de revendre ses parts en tout ou partie.

QU'EST-CE QUE CELA APORTE AUX ACTIONNAIRES ?

- Être propriétaire d'une partie du parc éolien
- Être informé régulièrement sur le fonctionnement du parc éolien
- Participer aux décisions en lien avec le fonctionnement et l'entretien du parc éolien
- Percevoir une part des bénéfices

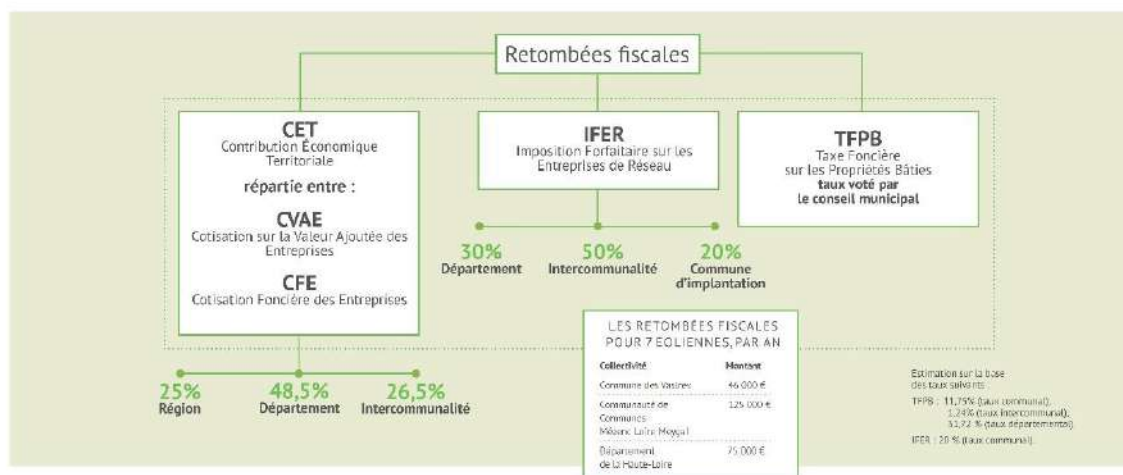
POUR PLUS D'INFORMATION
PROJETEOLIEN-LESVASTRES.FR

3.6 Présentation des retombées économiques



Dans le cadre d'un projet éolien, les communes bénéficient de différentes retombées :

- 1 **Des loyers pour l'implantation** des éoliennes sur les terrains communaux (l'implantation est en effet privilégiée sur des terrains communaux pour maximiser les retombées économiques dans les caisses de la commune)
- 2 **Des loyers pour l'utilisation temporaire de la voirie**, notamment pour la phase chantier et lors des opérations de maintenance
- 3 **Des mesures compensatoires** Elles font partie du dispositif réglementaire ERC (Eviter, Réduire et Compenser) et sont définies par les bureaux d'étude. Elles visent à limiter les impacts du projet sur le territoire
- 4 **Des mesures d'accompagnement** Elles complètent le dispositif ERC, visent à proposer et accompagner des projets locaux et sont définies en concertation avec les acteurs locaux
- 5 **Des retombées fiscales pour la commune** conformément à la réglementation sur les entreprises



Les questions posées autour de cette thématique étaient les suivantes :

Question d'un participant : « Quelle est la répartition des retombées financières ? »

Réponse des développeurs : Les retombées économiques sont diverses :

Les retombées fiscales d'un projet éolien proviennent de différentes taxes : l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux), la CET (Contribution Economique Territoriale), et la TFPB (Taxe Foncière sur les propriétés Bâties). Le montant de ces taxes et donc le montant des retombées fiscales pour les communes concernées par le projet, varie en fonction du nombre et de la puissance des éoliennes implantées. L'Intercommunalité touchera également des retombées fiscales. Depuis le 1er janvier 2019, une nouvelle répartition de l'IFER a été votée : aujourd'hui, un minimum de 20% de l'IFER revient automatiquement aux communes accueillant des éoliennes, et 50% aux communautés de communes. Une répartition différente peut être décidée (en respectant toujours ce seuil de 20% pour les communes), mais c'est une décision que seuls les élus communautaires peuvent prendre.

3.7 Présentation de l'audit énergétique

Le projet éolien des Vastres

Présentation de l'audit énergétique



L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE

- C'EST**
- Encourager et rendre durables les économies d'énergies des riverains du parc éolien
 - Un accompagnement des développeurs pour la mise en place de l'audit, avec des conseillers
 - La mise en relation avec des entreprises locales et certifiées pour la réalisation des travaux

LA MÉTHODOLOGIE

DE MISE EN ŒUVRE

ETAPE 1

Recensement des intéressés

ETAPE 2

Rendez-vous avec les experts dans les maisons concernées

ETAPE 3

Réalisation de l'audit énergétique sur place

ETAPE 4

Remise du diagnostic

ETAPE 5

Proposition d'aides pour la mise en œuvre

ETAPE 6

Mise en relation avec des entreprises de sous-traitance

L'EXEMPLE DE L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE RÉALISÉ À QUILLY



Commune : Quilly

Nombre d'éoliennes : 3 éoliennes de 3 MW

Afin de soutenir la sobriété énergétique des maisons, une démarche d'accompagnement à la rénovation de celles-ci a eu lieu pendant 18 mois en 2021. Cet accompagnement a permis à certains riverains voisins du futur parc éolien de Quilly de bénéficier d'une aide pour la mise en œuvre d'une rénovation énergétique de leur maison.

600 foyers éligibles pour l'audit énergétique

65 entretiens individuels réalisés

50 audits réalisés ou en cours de réalisation, dont 20 réorientés vers des systèmes d'aides déjà existants

9 rénovations énergétiques de maisons réalisées ou en cours de réalisation

**VOUS ÊTES INTÉRESSÉS ? INSCRIVEZ-VOUS SUR
LE REGISTRE À CÔTÉ DE CETTE AFFICHE.**

4. Les prochaines étapes

La balade énergétique

Le mercredi 30 novembre à 15h (horaire à confirmer) aux Vastres

En partenariat avec COHECO

Une balade énergétique pour quoi faire ?

- Se sensibiliser à l'efficacité énergétique
- Evaluer les isolations et pertes thermiques
- En savoir plus sur l'isolation thermique et énergétique
- Avoir l'appui d'un expert sur la mise en place d'une rénovation énergétique

Le groupe de travail

Le mercredi 30 novembre de 18h30 à 20h30

A la salle de l'ancienne cure des Vastres

Les sujets abordés lors du groupe de travail :

- Vous faire un retour sur la balade énergétique et amorcer la mise en route d'une campagne de rénovation énergétique des maisons sur le territoire des Vastres et des communes limitrophes
- Finaliser les mesures d'accompagnement avant le dépôt du dossier
- Avancer les réflexions sur le projet de land art

BayWa r.e., Quénéa mais également des intervenants externes seront présents !

Vous souhaitez vous inscrire à l'un ou aux deux événements du 30 novembre ?

Faites-le nous savoir, en réponse à ce mail ou par téléphone (06.13.60.01.06).

Vous connaissez des personnes intéressées dans votre entourage, parmi vos voisins ? N'hésitez pas à leur en parler !

5. Contacts

Demopolis concertation

Charline VIALLE

Mail : charline.vialle@demopolis-concertation.fr

Tel : 06 13 60 01 06

BayWa r.e.

Kilian ALVAREZ

Mail : kilian.alvarez@baywa-re.fr

Tel : 06 98 36 76 40

Quénéa

Nikita GHELELOVITCH

Mail : nikita.ghelelovitch@arvro-energies.fr

Tel : 07 81 34 06 00

Ou rendez-vous sur le site internet du projet :

www.projeteolien-lesvastres.fr